

33 tons apportassent une attention particulière à
 33 observer exactement les démarches de ces
 33 Puissances, pour tâcher, autant qu'il seroit
 33 possible, de pénétrer leurs desseins, & que
 33 s'il arrivoit que l'une ou l'autre de ces Puif-
 33 sances approchât si avant des frontieres du
 33 Corps Helvetique, qu'il y eût sujet de crain-
 33 dre qu'elles voulussent en tenter le passage,
 33 ou y prendre poste; dans ce cas-là on iroit
 33 trouver le Commandant en chef de l'Armée,
 33 pour le faire souvenir de la déclaration qui a
 33 été donnée, qu'elle ne passeroit point sur les
 33 terres du Corps Helvetique; qu'on auroit soin
 33 en même-tems de lui faire toutes les repré-
 33 sentations propres à le détourner de pareille
 33 entreprise; mais que si, contre toute attente,
 33 elles ne produisoient aucun effet, on prote-
 33 steroit publiquement contre ce qui seroit en-
 33 trepris, en déclarant qu'on est déterminé
 33 de mettre la force contre la force, & de faire
 33 sonner l'alarme dans toutes les Terres de la
 33 domination du Corps Helvetique: Que si
 33 malgré cette déclaration, une des Puissances
 33 belligérantes entreprend d'y passer, ou de s'y
 33 établir, le Canton de *Basle* joindra sa Milice
 33 avec les contingens de troupes que les autres
 33 Cantons ont déjà fait marcher de ce côté-là;
 33 que l'on sonnera d'abord le tocsin; qu'on
 33 allumera les signaux, & que l'on tirera treize
 33 coups de canon, en signe d'avertissement;
 33 qu'on expédiera aussi des Couriers, tant à pied
 33 qu'à cheval, aux Cantons les plus proches,
 33 pour les avertir de venir au secours avec leurs
 33 forces; qu'il y aura des sentinelles postées
 33 dans les Baillages, ainsi que des signaux qui
 33 se donneront par le moyen des canons & des
 33 mortiers